

DÉLIBÉRATION N° DL20210100 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET LA SAS BPC KAMBIO

M. Yves ALAMERCERY expose ce qui suit :

La société BPC Kambio, installée rue du Crêt de la Perdrix sur le quartier de Fonsala, fait partie du groupe Léa Nature et adhère au réseau mondial «1 % pour la planète».

La mission de cette organisation est «d'augmenter la philanthropie environnementale et l'impact de terrain des actions menées par les associations de protection de l'environnement en facilitant leur recherche de fonds ».

Dans le cadre de cet engagement, l'établissement souhaite financer localement des actions à valeurs environnementales.

Les actions générées par ce partenariat auront une vocation de sauvegarde environnementale et seront localisées sur le territoire communal. Le public bénéficiaire de ces actions pourra être des associations, des citoyens ou des scolaires.

Chaque année, un programme d'actions sera établi entre la commune et l'entreprise. Des associations tierces pourront y être associées.

L'engagement financier de BPC KAMBIO ne pourra pas excéder plus de 50 % du montant total d'un budget annuel. En contrepartie la commune s'engage à valoriser des actions et projets en lien avec les dispositifs financés.

Un rapport technique et financier sera produit conjointement de manière annuelle, pour définir le programme de l'année suivante, et contrôler le respect des équilibres financiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention cadre entre la commune de Saint-Chamond et la Sas BPC Kambio, pour une durée de 4 ans, à compter du 20 juillet 2021,
- **d'approuver** l'annexe définissant les actions du programme 2021 et leurs modalités de financements,
- **d'autoriser**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20210628-DL20210100-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD